

## **Assemblée générale du samedi 14 juin 2014**

**Adresse : Centre ADEPS, allée du Stade communal à Jambes**

### **Composition de l'Assemblée Générale**

#### **Sont présents pour le Conseil d'Administration :**

Mesdames Bernadette **BRESMAL**, Isabelle **DEL RUE**, Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (Président), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET**, Bernard **SCHERPEREEL**, Lucien **LOPEZ** (Secrétaire général).

Excusés : Jacques **RINGLET** (*raisons médicales*), Michel **COLLARD** (*étranger*)

#### **Pour les délégations provinciales des parlementaires :**

##### **Bruxelles-Brabant wallon (5 représentants/6)**

Messieurs Jean-Michel **DENEVE** (avec procuration de Yves Lamy), Claude **DUJARDIN** (+ procuration de Robert **Culot**), Michel **LOOZEN**, Pierre **VANCABEKE**, et Yves **VAN WALLEND AEL** (avec procuration de Jean-Pierre Mespouille).

##### **Hainaut (8 représentants/8)**

Messieurs Fabrice **APPELS**, Robert **APPELS**, Michel **FOHAL**, Daniel **HANOTIAUX**, Jacques **LECRIVAIN**, Guy **LORENT**, Jean-Marie **RAQUEZ** et Jean-Marc **TAGLIAFERO**.

##### **Liège (7 représentants/9)**

Messieurs Jean-Marie **BELLEFROID** (+ procuration de Pol **Bayard**), Jacques **BRAND**, Richard **BROUCKMANS**, Christian **CHARLIER** (avec procuration de Marcel Dardinne), André **DEBATTY**, Christian **GRANDRY** et Michel **KRAWENKEL** (+ procuration de Jean-Pierre **Vanhaelen**).

##### **Luxembourg (3 représentants/3)**

Messieurs Paul **GROOS**, André **SAMU** et Michel **THIRY**.

##### **Namur (4 représentants/4)**

Messieurs Philippe **AIGRET**, Michel **REGNIER**, Christian **SERVAIS** (avec procuration de Pascal Herquin) et Gérard **TRAUSCH**.

### Membre du personnel :

Madame Véronique **LAURENT**

\*  
\* \*

Le Président ouvre l'assemblée générale de l'AWBB à 09h30 et demande d'excuser l'absence de Messieurs Jacques **RINGLET**, pour raisons médicales, et Michel **COLLARD** à l'étranger.

### Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des personnes disparues depuis l'assemblée du 29 mars 2014 :

- Mme Jeanine **Chevron**, coach au club Royal Haut-Pré Ougrée et maman de Daniel Chevron
- Monsieur Alphonse **Merceron**, ancien secrétaire de la Renaissance Montegnée et papa de Danielle Merceron, arbitre de nationale 2.
- Monsieur Jean Claude **Dumoulin**, membre du Rebond Neuvillois
- L'épouse de Monsieur Freddy **Tilman**, Trésorier du BC Cointe.
- Monsieur Jean **Joly**, ancien Président de Liège Basket
- Mr Denis **Schelfhout**, Président du club BG Lothier
- Maman de Mr Pierre **Hance** arbitre provincial affilié au club de BC Ransart New.
- Mr Guy **Lheureux**, Président d'honneur et secrétaire général du club de Belfius Mons Hainaut
- Monsieur André **Vanoostveld**, membre du RBC Awans et membre d'honneur AWBB

### Mot d'accueil du président

Jean-Pierre Delchef (président) :

*Mesdames, Messieurs,*

*Nous voici à l'assemblée générale du 14.06.14 qui clôture la saison 13-14.*

*Nous pourrions dire que la saison 2013-2014 est un bon cru lorsqu'on vous fera le bilan des activités, des projets. Je pense essentiellement le projet 3et3 qui a animé toutes les instances fédérales. Projet que vous avez approuvé lors de l'assemblée générale du mois de mars et aujourd'hui, nous pourrions enfin finaliser les modalités pratiques. A cote de cela, l'AWBB a poursuivi son développement.*

*L'AWBB est plus que présente au niveau des compétitions nationales et par après il y a un certain nombre d'événements que nous évoquerons aujourd'hui. Nous pensons aux coupes AWBB, qui constitue désormais un événement incontournable de notre calendrier, à la super coupe des benjamins, et plus dernièrement, au tournoi international, organisé par la seule AWBB, au bénéfice de l'Equipe Nationale dames. Nous pensons à l'éclosion des amis sur Facebook, aux activités de tous les départements.*

*Vous aurez l'occasion de vous prononcer, de poser des questions sur l'ensemble des activités des départements de l'AWBB. Nous travaillons au conseil d'administration, avec tout la transparence requise. Nous travaillons avec sérieux et avec le sens des responsabilités.*

*Même si il y a un certain nombre de décisions qui pourraient ne pas vous plaire. Le conseil d'administration se doit de réagir et de prendre des décisions dans les plus brefs délais et si parfois nous vous soumettons nos décisions par après, vous devez savoir que c'est toujours l'intérêt général qui nous anime.*

*Aujourd'hui, nous avons le plaisir, l'honneur et l'avantage d'accueillir un nombre croissant d'invités à notre assemblée générale. :*

- Madame Marie-Thérèse **JOLIET**, Présidente CP Liège
- Madame Martine **CORBISIER**, membre CP Liège
- Monsieur Paul **DE COSTER**, secrétaire général FRBB
- Monsieur Jean-Claude **VANDEPUT**, Procureur régional
- Monsieur André **HANCOTTE**, Procureur régional
- Monsieur Alain **BUCHET**, Président du Conseil Judiciaire régional
- Monsieur Jean **MICHEL**, membre du Conseil Judiciaire régional
- Monsieur Emile **LOZE**, Président du Conseil Judiciaire provincial de Bruxelles Brabant Wallon
- Monsieur Thierry **LEPAIN**, secrétaire du Conseil Judiciaire provincial de Bruxelles Brabant Wallon
- Monsieur Jacques **BUFPE**, président du Conseil Judiciaire provincial du Hainaut
- Monsieur Benjamin **RIGA**, membre CP Liège
- Monsieur Christophe **NOTELAERS**, Président du Comité Provincial du Hainaut
- Monsieur Renzo **MOSCIATTI**, membre CP Hainaut
- Monsieur Pierre **THOMAS**, membre CP Hainaut
- Monsieur Olivier **MONSIEUR**, Président du Comité Provincial de Bruxelles Brabant Wallon
- Monsieur Guy **HENQUET**, Président du Comité provincial de Namur
- Monsieur José **LAUWERYS**, membre du Comité provincial de Namur
- Monsieur Jean-Pierre **VANHAELEN**, parlementaire Liège

Personnes mises à l'honneur :

- Monsieur Paul **DE COSTER**, Secrétaire général de la FRBB

## 1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires Application de l'article PA 32

Les 30 parlementaires sont présents ou représentés. La majorité simple est 16 sur 30 et la majorité des 2/3 pour les statuts est 20 sur 30.

## 2. Rapport annuel du conseil d'administration et approbation

**Fabrice Appels (Hainaut)** : que voulez vous dire au point 6.2. ? Je lis : « le nombre important de dérogations introduites cette saison doit interpellier les instances fédérales sur la pertinence ou l'actualité de certaines dispositions statutaires ».

**Jean-Pierre Delchef (président)** : premièrement, ce n'est pas la 1ere fois qu'on l'écrit, donc nous restons cohérents dans notre démarche. C'est la 4eme ou 5eme fois que l'on reprend cette phrase dans le rapport du conseil d'administration. Si dérogation il y a, c'est qu'il y a des problèmes au niveau de nos statuts. Et la question est de savoir, sur la base de ces dérogations, s'il n'est pas intéressant d'appréhender l'une ou l'autre modification statutaire pour éviter de devoir demander au conseil d'administration une dérogation et de pouvoir trouver une solution.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : si vous l'avez déjà écrit 4 fois, c'est que vous avez déjà pu introduire des propositions de modifications statutaires ? Si oui, quelles sont les propositions que vous avez faites ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : il s'agit principalement de la mixité en pupilles. Et nous pouvons l'appliquer en tenant compte de la spécificité de chaque province. Je me permets de le répéter : au nord du pays, la mixité existe, en France, la mixité existe. Où est le mal de vouloir trouver une solution, en tenant compte soit de la spécificité d'une province, soit d'un club ? Mettez vous à la place des clubs. Exemple : nouveau club du Hainaut qui assure de l'animation pendant toute la saison et qui demande une dérogation pour sa première année de fonctionnement, à cause d'un problème d'effectif. Doit-on être aveugle et sourd pour ne pas répondre positivement en la matière ?

**Fabrice Appels (Hainaut)** : je vous félicite parce que vous venez de définir le mot dérogation. Comme vous le dites, une dérogation est une décision allant à l'encontre des règlements, de manière exceptionnelle. Puisque vous parlez de la saison prochaine, je me permets de le faire également. C'est une décision de l'assemblée générale. Je suis un peu furieux parce que notre rôle en tant que parlementaire c'est de veiller au bon fonctionnement de l'AWBB et surtout des règles que nous avons imposées. Je peux m'apercevoir que dans certains procès-verbaux, on va complètement à l'encontre des statuts. Quand on me dit que l'on demande l'avis des clubs à une assemblée provinciale, que faisons-nous ici ? Puisque les règles sont là, les propositions de modifications statutaires sont refusées. On passe au dessus des avis des parlementaires et des assemblées générales pour demander aux assemblées provinciales un avis et ensuite tirer des conclusions. Dans le dernier procès verbal du conseil d'administration, vous dites que vous ne donnerez plus de dérogation aux clubs liégeois vu l'avis négatif à la grande majorité des clubs liégeois. Quel est notre rôle ? Qu'advient-il si un club demande que l'article PC53 ne soit pas respecté au niveau des matches provinciaux mais bien au niveau régional ? Si un club demande que les sanctions soient allégées de 50 % ? Ce que nous vous demandons de faire, c'est d'appliquer les statuts et de déroger exceptionnellement et non pas comme vous le faites actuellement.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je répète que la problématique des dérogations est une infime partie des nos activités même si parfois elle nous épuise. Quand vous nous demandez d'aborder ces dérogations de manière exceptionnelle, je vous rappelle que chaque demande faire partie d'un examen minutieux par le conseil d'administration, avant de statuer.

Ce n'est pas le conseil d'administration qui a mis le point à l'ordre du jour des assemblées provinciales. Il appartient aux comités provinciaux de préparer leur assemblée. S'ils souhaitent avoir l'avis de leurs clubs, c'est leur droit.

Quand on rédige le procès-verbal du conseil d'administration, chaque mot a son importance. On ne parle pas de décision mais bien d'avis émis par une majorité de clubs en ce sens. Et sur cette base là, nous allons continuer à revoir chaque demande de dérogation des clubs de Liège mais notre décision prendra à chaque fois l'avis émis par les clubs de Liège en considération. Ce que nous voulons faire par là, ce n'est pas contester les compétences de l'assemblée générale, c'est inciter les clubs à saisir leurs parlementaires pour réagir en temps utile et modifier les statuts.

A l'initiative de la province de Namur il y a quelques années, la suppression de la mixité a été désastreuse parce que nous faisons marche arrière. Le conseil d'administration décide à la majorité ou à l'unanimité très souvent. Si vous considérez que les dérogations constituent une mauvaise manière de gérer la fédération, tirez en les conclusions qui s'imposent. Et si l'assemblée ne suit pas le conseil d'administration, celui-ci en tirera également les conclusions qui s'imposent. Il faut peut être, lorsqu'on est parlementaire représentant des clubs, s'inquiéter de l'adéquation des statuts avec la réalité du terrain.

Il est évident que l'intérêt général interdit au conseil d'administration de prendre des décisions qui iraient à l'encontre des principes généraux soit de la compétition, soit de l'organisation de nos activités.

Chaque décision, au cas par cas, est limitée à une sphère provinciale. Si nous pouvons à la demande de quasi l'unanimité des clubs d'une province, trouver une solution, nous le ferons.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : pour votre information, nous allons au contact des clubs. Les parlementaires sont les représentants des clubs. Et il ne faut pas, dans une démocratie, qu'une minorité l'emporte sur la majorité.

**Gérard Trausch (Namur)** : vous évoquiez ma province tout à l'heure. À l'époque, si nous avons proposé un élément contre la mixité en pupilles, c'était essentiellement dans le cadre de la promotion du basket féminin.

Nous constatons que chez les jeunes, un nombre important de clubs féminins nous quittent. Il faut se demander s'il n'y a pas corrélation entre mixité et la promotion du basket féminin.

L'image d'une fédération c'est adopter des règlements et les faire respecter. Il y a règlement mais de toute façon, il y a possibilité de dérogations que le conseil d'administration acceptera, c'est ce que les clubs se disent.

Concernant le point 6.9, je constate « la lettre de secrétaire est publiée ponctuellement ». Le mot ponctuellement n'a plus son sens. 33 numéros sur deux saisons ont été envoyés, dont deux numéros sur cette saison. Je m'interroge donc sur le mot « ponctuellement »

**Jean-Pierre Delchef (président)** : la définition du mot « ponctuellement », vous la connaissez aussi bien que moi. Je tiens à rappeler que la lettre du secrétaire a été initiée par le conseil d'administration et est non prévue par les statuts. Mais ne venez pas nous demander un surcroit de travail parce qu'il nous appartient à nous de gérer les modalités de publication d'une lettre du secrétaire. A coté de la newsletter qui paraît tous les vendredis, qui constitue en vertu de l'article PA9, l'organe officiel de la fédération, nous avons la lettre du secrétaire, quand l'actualité le requiert et quand nous avons le temps et quand le besoin s'en fait sentir, d'adresser des informations qui ne regardent que les clubs. Qu'il n'y ait eut que deux parutions cette saison, je suis d'accord mais n'oublions que le projet 3&3 a fait l'objet d'un courrier à tous les clubs. Quelle information a-t-elle été manquante cette année ?

Le site est aussi mis à jour quotidiennement.

**Gérard Trausch (Namur)** : je rappelle les chiffres. Il serait peut être intéressant de rappeler les éléments du PC32. Rappelons nous la saga liée aux licences de coaches. Il ya eu un déficit d'information à ce niveau, d'autant plus que le 3et 3 se met en place en septembre.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut. Vous me donnez deux exemples d'informations qui auraient manqué aux clubs. Je tiens à rappeler que le PC32 a été inséré dans une newsletter. Chaque club a reçu un mail en particulier. Ne faites pas le procès de la forme si le fond est acquis. L'information a été transmise aux clubs de manière individuelle. L'ensemble du dossier 3&3 a été envoyé aux clubs. Ne nous demandez pas un suivi puisque vous devez vous prononcer aujourd'hui sur le dossier. Avant de vous demander votre intervention, je voudrais quand même rendre hommage aux membres du conseil d'administration car, outre les réunions du conseil d'administration, ils doivent gérer leur département.

Approbation du rapport du conseil d'administration

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	5	9	3	3	26	
Contre	0	2	0	0	0	2	
Abs.	0	1	0	0	1	2	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

**Jean-Pierre Delchef (président)** : conclusion, le conseil d'administration sera plus qu'actif en la matière

**Fabrice Appels (Hainaut)** : justification de l'abstention : on vous demande de faire attention aux dérogations l'année passée. Cette année, il y a deux votes contre votre rapport (un l'année passée) donc nous vous mettons en garde.

### 3. Rapports annuels des différents départements régionaux et approbation

#### 3.1. Rapport du trésorier général 2013-2014

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : il est question dans le dernier paragraphe de l'envoi des factures par email. Quid du format papier ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : nous nous adaptons à la réalité informatique. Dans la proposition faite, on supprime l'envoi papier par l'envoi électronique.

Je vous rappelle l'obligation statutaire qui dit que chaque club doit avoir un correspondant électronique. Si vous deviez demander que nous envoyions des documents papiers, ce serait aller à l'encontre de la modernité, ce serait un surcroît de travail pour les clubs et un surcoût pour la fédération. Si vous deviez aller dans ce sens, vous comprendrez que ce service deviendra payant.

**Michel Krawenkel (Liège)** : dans toute société, il est interdit de demander aux clubs de payer s'ils veulent facture sur papier

**Jean-Pierre Delchef (président)** : nous ne sommes pas une société, nous sommes une ASBL.

Dans l'hypothèse d'une proposition l'envoi de facture par mail, il est clair que ce texte sera soumis à votre approbation via une modification du TTA. Je tiens à vous rappeler qu'avant, le Journal Officiel était papier et payé par les clubs. Nous avons aujourd'hui remplacé le Journal Officiel par la newsletter. Ce n'est pas logique que la collectivité paie pour une dizaine de clubs.

**Michel Thiry (Luxembourg)** : dans cette optique là, peut-on prévoir l'envoi de la facture par mail aux quatre personnes du comité ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : n'allons pas trop vite mais il est prévu d'envoyer la facture au secrétaire mais le rappel serait quant à lui adressé aux 4 signataires.

Approbation du rapport du trésorier général

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### 3.2. Rapport annuel du département championnat 2013-2014

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### 3.3. Rapport annuel du département Coupes 2013-2014

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		OUI

### 3.4. Rapport annuel du département Arbitrage 2013-2014

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : les parlementaires de Bruxelles Brabant Wallon sont très partagés sur le rapport du département arbitrage saison 13-14. Bien qu'ayant deux membres au sein de ce département, nous trouvons des lacunes.

Trois rapports (réunions 5, 6 et 7) n'ont jamais été publiés dans la newsletter. Ils figurent sur le site avec date de publication du lendemain ou surlendemain. En outre, en dehors de ces critiques administratives, nous trouvons que parmi les personnes de ce département, chacun se cantonne dans son coin. Nous avons l'impression que le président ne parvient pas à constituer une équipe unie et se laisse mener par d'autres personnes, très capables au demeurant, mais qui tirent la couverture à eux, aux dépens des intérêts de l'AWBB. Vous comprendrez dès lors les abstentions et les votes négatifs de notre délégation.

**Alain Geurten (conseil d'administration)** : j'ai repris dans mon rapport les dates de publication du site internet. Au niveau de la signature, c'est sûrement un problème d'impression. Au niveau du département, on essaie de faire une équipe et de gérer le mieux possible et on essaie d'assumer un ensemble. C'était le but du département, de ramener une certaine sérénité au niveau des arbitres.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je rappelle les dispositions de l'article PA70 qui précise que les départements sont là pour gérer les compétences qui leurs sont dévolues. En ce qui concerne les remarques sur publication des procès-verbaux, nous serons attentifs aux dates des publications. Dans le cas qui nous occupe, les dates de publications correspondent à chaque fois à un vendredi. Il convient que chaque procès-verbal soit publié 15 jours après la date de la réunion.

Approbation du rapport du département arbitrage (à revoir)

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	8	9	3	4	24
<i>Contre</i>	2	0	0	0	0	2
<i>Abs.</i>	4	0	0	0	0	4
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		OUI

Pas de motivation pour les abstentions

### 3.5. Rapport annuel du département Détection et Sélection des Jeunes 2013-2014

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité simple &gt;</i>			Résultat		OUI

### 3.6. Rapport annuel du département Formation des Entraîneurs 2013-2014

**Jean-Pierre Delchef (président)** : nous n'avons pas le rapport, vous comprendrez aisément pourquoi. Je vous proposerai de mettre ce rapport ci à l'ordre du jour de l'assemblée du mois de novembre.

L'assemblée se déclare d'accord avec cette demande

### 3.7. Rapport annuel du département Relation CP 2013-2014

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### 3.8. Rapport annuel du département Handi Corpo 2013-2014

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : j'ai pu relever quelques erreurs. Il n'y a pas de diminution du nombre d'équipes à la RIL

**Lucien Lopez (Secrétaire général)** : le texte sera adapté

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### 3.9. Rapport annuel du département Sport Haut Niveau 2013-2014

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : notre délégué Patrick Muylaert n'est pas mentionné dans les présences des réunions du département.

**José Nivarlet (conseil d'administration)** : exact, il s'agit d'une erreur le texte sera adapté  
0

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### 3.10. Rapport annuel du département Promotion 2013-2014

**Fabrice Appels (Hainaut)** : je n'ai pas de question mais je voudrais adresser mes félicitations parce que je pense que ce département avait besoin d'un nouvel élan. Et il est là. Il faut continuer parce que peut être que nous aurons moins de subsides. Félicitations à Claire.

**Gérard Trausch (Namur)** : je me permets au nom du groupe de renforcer les félicitations

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : hier soir assemblée générale du COIB, qui a un nouveau CEO. Nous avons assisté à la présentation de propositions nouvelles sur 4 ans. D'autres idées de financement autres que le sponsoring. Nous pourrions nous en inspirer.

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### 3.11. Rapport annuel du département Communication 2013-2014

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

### 3.12. Rapport annuel du département Juridique 2013-2014

**Richard Brouckmans (Liège)** : peut-on connaître le montant des frais engagés jusqu'à présent par l'AWBB dans le dossier BMC ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** aux dernières informations d'avant-hier, le président de la cour d'appel d'Anvers souhaite réactiver le dossier car il n'a pas reçu l'expertise. Nous n'avons pas payé grand-chose : moins de 3000 euros à l'heure actuelle. Nos avocats ne peuvent pas nous demander des honoraires parce qu'ils attendent pour le moment. De plus, nous avons le même avocat avec VBL donc nous payons la moitié des honoraires.

**Michel Fohal (Hainaut)** : informations par rapport aux autres procès en cours et notamment le procès qui oppose le club de La Louvière à l'AWBB.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : nous attendons le jugement la semaine prochaine. Ils sont allés en justice contre décision judiciaire (forfait général). Ils considèrent que le forfait général leur a porté préjudice. Lucien Lopez et moi sommes amusés à décortiquer l'argumentaire de la partie adverse. Ils n'ont pas perdu de membres mais en ont gagné. Mais le principal, nous avons rappelé que les clubs sont tenus de respecter les statuts. On vous transmettra la décision lorsqu'elle nous parviendra.

Je reviendrai sur le nombre d'évocations, qui a fait l'objet d'une réflexion au sein du conseil d'administration et au niveau des procureurs régionaux. Nous nous devons d'aider les membres des organes judiciaires avec des formations, afin de leur permettre de répondre aux argumentaires des avocats ou des clubs.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

### 3.13. Rapport annuel du département Compétitions FRBB 2013-2014

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

### 3.14. Rapport annuel du département Arbitrage FRBB 2013-2014

Pas de questions

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

## 4. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration

**Gérard Trausch (Namur)** : pour raisons médicales, Monsieur Jacques Tannier ne souhaite plus assumer ses fonctions au Conseil Judiciaire de Namur. Pouvons-nous retirer Mr Tannier de la liste soumise aux votes ?

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : parmi les modifications statutaires de la FRBB, plus de discriminations sur base de l'âge alors pourquoi pas chez nous ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : le texte auquel vous faites référence concerne les arbitres

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : ok

Votes en bloc :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité simple >			Résultat		OUI

## 5. Interpellations et motions de confiance

Néant

## 6. Mise à jour des statuts et du R.O.I., par urgence

### 6.1 Interprétation de l'article PA90 bis (doc16)

Pas de question

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
Abs.	0	0	0	0	0	0	
	Majorité simple >			Résultat		OUI	

## 7. Mise à jour des statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence

### 7.1 Propositions de modifications statutaires

#### PARTIE ADMINISTRATIVE

##### Article PA101

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : j'ai demandé à Véronique de prendre contact avec Ethias. Pas de problème pour eux.

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

##### Article PA102

**Fabrice Appels (Hainaut)** : on parle de la saison concernée. Actuellement, il n'y a pas de date sur le certificat médical publié sur le site. À partir de la saison prochaine, les millésimes apparaîtront de nouveau, conformément à l'avis émis lors de la dernière réunion de la commission législative.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : le terme « département compétent » est à remplacer par le terme « département compétition »

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : avec adaptation du texte, passons au vote

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

## PARTIE COMPETITION

### Articles PC32 et PC33 (toiletage)

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : voyons les deux textes ensemble puisqu'ils visent la même chose

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : concernant l'article 33, pourquoi parle-t-on uniquement des équipes seniors au niveau du coaching ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : parce que dans les textes actuels, la sanction visait les équipes seniors.

Pas d'autre intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

### Article PC90

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

### Article PC90 ter

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

## PARTIE FINANCIERE

### Article PF8

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : l'envoi de la facture se fera au secrétaire mais les éventuels rappels seront adressés aux 4 signataires

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

## 7.2 Projet 3 & 3

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : vous avez reçu un document, qui permet à titre expérimental, pour la saison 2014-2015, de figer les modalités de participation à cette animation. Concrètement, ça reprend le résultat des différentes interventions lors des assemblées générales et l'objectif est de pouvoir déterminer un règlement commun surtout en ce qui concerne la problématique du statut des coaches, de l'arbitrage et fonds des jeunes. Ce document a fait l'objet d'une dernière lecture lors de la réunion du conseil d'administration du 3 juin et lors de la commission législative du 4 juin et les amendements ont été publiés dans la news du 6 juin 2014.

**Philippe Aigret (Namur)** : on a la possibilité d'engager des équipes de 4 ou 5 joueurs mais on n'en tire aucun retour. On avait évoqué la possibilité à l'époque d'avoir une intervention mais ça tombe à l'eau ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : ça a été évoqué et la problématique du fonds des jeunes se trouve dans le PF18. De ce fait là, il fallait trouver un compromis parmi les différentes propositions et afin de pouvoir garantir un montant forfaitaire à chaque équipe de jeunes, la question s'est posée de savoir ce que l'on faisait pour les équipes 3 et 3 et la proposition qui émane des discussions, c'est de permettre l'accès à l'animation mais montant PF18 à partir d'un certain nombre de joueurs. C'est précisé au point 4.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : au nom des clubs de Liège, je voudrais intervenir pour deux amendements. Point 3 : les clubs liégeois ne comprennent pas pourquoi les arbitres de niveau 1 ne peuvent pas être les « animateurs » au lieu du coach ou de l'entraîneur. La 2eme chose, ce serait de faire bénéficier ces arbitres de niveau 1 du PC1.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : le point a également été débattu. Le département arbitrage a un rôle à jouer et la législative s'est prononcé en la matière.

**Alain Geurten (conseil d'administration)** : ces arbitres de niveau 1 ont une formation basée sur le règlement FIBA pour le 5 contre 5. Si on leur demande d'être animateur de 3&3, un jeune sans expérience et qui ne connaît pas le règlement fera tout à fait autre chose que ce pour quoi il a été formé. De plus, il s'agit de jeunes de 13 ou 14 ans et je les vois mal animer des rencontres de 3&3. Concernant le PC1, ce n'est pas la compétence du niveau arbitrage.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : on en avait parlé lors de l'assemblée générale de mars. Tout arbitre qui tombe sous le PC1 qui anime une rencontre a le droit de demander des défraiements. Cela coûterait beaucoup trop chers aux clubs.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : pourquoi ces arbitres niveau 1 ne pourraient ils pas suivre une formation d'animateur ? Pourquoi la solution ne peut pas être trouvée dans ce sens ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : le département arbitrage émet un avis négatif et le conseil d'administration le suit. Et au niveau du PC1, cela tombe sous le sens si l'on refuse votre proposition.

**Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : en réalité, il n'y a pas d'arbitrage en 3&3. Il y a des coaches mais pas d'arbitrage. Ce n'est pas nécessaire. Il s'agit quasi d'un problème sémantique quand on parle d'arbitrage en 3&3. Il faudrait presque supprimer ce terme.

Par ailleurs, le subside pour les équipes supplémentaires est-il aussi soumis à la participation aux 10 rencontres (pas qu'aux 8 joueurs) ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : oui, le texte a été amendé en législative

**Paul Groos (Luxembourg)** : il faut rappeler la réécriture du PC 1 est prévu en législative pour la saison prochaine

**Michel Thiry (Luxembourg)** : concernant les licences techniques de coaches, il me semblait qu'il n'y a pas d'obligation de licences techniques.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : la direction technique estime qu'il faut une licence technique U10. Il ne faut pas oublier que pour obtenir les subsides de l'ADEPS, la formation doit être reconnue.

**Michel Thiry (Luxembourg)** : donc cela va coûter plus cher

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je vous propose que le volet Licences Techniques soit postposé aux modifications proposées au mois de mars 2015. Et que l'on ne parle pas de sanctions pour défaut de licence lors de la saison 2014-2015.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : donc immunité pour le 3&3 ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : oui. On ne tient pas compte du point 2 du document pour la saison 2014-2015

**Pierre Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon)** : la direction des rencontres est assurée par l'entraîneur. Il pourrait en avoir deux.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : petite précision au point 4 (fonds des jeunes). Il faut que les 8 joueurs respectent l'application des 10 rencontres.

**Gérard Trausch (Namur)** : le contrôle des 10 animations se fait sous la responsabilité des comités provinciaux ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : nous avons réunion 'relations CP-CA' le 25, ce sera évoqué

Votes sur le premier amendement de Liège : permettre l'arbitrage des rencontres 3&3 par arbitre de clubs

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	0	0	9	2	0	11	
Contre	6	8	0	1	4	19	
	Majorité 2/3 >			Résultat		NON	

Le deuxième amendement de Liège est par conséquent annulé.

Vote du projet avec immunité du point 2 et précision du point 4 (subside par tranche de 8 joueurs, respect de la règle des 10 animations)

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	4	3	4	25
Contre	0	0	5	0	0	5
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

### 7.3 Refonte du PF18

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : merci pour le travail effectué. Vous vous rappelez qu'en mars 2013, lorsque vous n'avez pas accepté la proposition du conseil d'administration sur le PF18 et le PM12, la contrepartie était de plancher sur une refonte du PM18 et du PM12.

Après 7 réunions, nous sommes arrivés à un consensus, puisque chaque province avait un point de vue bien particulier.

Le fonds des jeunes tel que vous le connaissez aujourd'hui, est maintenu avec le système de licences collectives actuel. C'est-à-dire :

- contribution de chaque équipe senior qui évolue en championnat provincial, régional ou national.
- attribution d'un subside forfaitaire identique pour toutes les équipes de jeunes qui débutent et terminent le championnat. Donc la proposition qui vous est faite est de ne plus ventiler le retour aux équipes de jeunes en tenant compte de leur niveau.
- Mais constatant que le fonds des jeunes ne répond pas à son ambition, à savoir augmenter tant en nombre qu'en qualité, la pratique du basket par les jeunes, compte tenu du fait que les clubs qui évoluent au plus haut niveau contribuent au fonds des jeunes en récupérant une faible partie de celui-ci, l'option a été retenue après de longues discussions, sur l'octroi d'un bonus aux équipes régionales de jeunes, alignées par les clubs évoluant en équipe nationale messieurs et dames.

Différents exemples vous permettent de visualiser l'objectif de la proposition : maintenir le financement mais revoir de manière fondamentale la répartition des recettes.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	4	3	4	25
Contre	0	0	5	0	0	5
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je tiens au nom du groupe de travail, constitué de MM Fohal, Van Wallendael, Trausch, Thiry et Grandry, à vous remercier de ce vote qui constitue certainement un engagement pour la suite des activités

## 8. Budgets extraordinaires 2014

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : il est évident qu'il n'est pas agréable de devoir vous prononcer sur un budget extraordinaire au mois de juin.

Si nous avons mis ces points à l'ordre du jour, ce n'est pas à l'initiative du conseil d'administration. Des évènements nouveaux et importants se sont déclarés après la date du 28 octobre 2013 et il a fallu prendre nos responsabilités. Nous avons deux options : la première consistait à faire comme si de rien n'était et nous les aurions inséré dans le budget 2015, voire le bilan 2014. Vous n'aviez pas apprécié cette façon de faire précédemment. En toute transparence, le conseil d'administration a décidé de vous présenter les demandes de budgets extraordinaires à la plus prochaine occasion. C'est aujourd'hui. On votera budget par budget.

**1. 3 contre 3**, pour lequel la Belgique a été sollicitée pour participer au championnat du monde féminin. La Belgique termine à la 3ème place. On va tenter d'intégrer cela dans le plan programme.

Nous nous sommes inscrits en janvier mais le document confirmant notre participation a été rentré à la FRBB le 04.05.14.

**2. Belgian Elite Academy** : il a été constaté un fameux écart entre l'équipe nationale U21 et l'équipe nationale seniors. L'idée a été évoquée au niveau d'un groupe de travail composé de représentants des Belgian lions, de la ligue et des deux directions techniques. L'idée est de permettre aux talents d'avoir un développement technique, physique et mental, aussi de s'entraîner et participer à des camps.

Document reçu à l'AWBB le 20.04.14

**3. Equipe Nationale U23** : il entre dans les intentions de la FIBA de créer un championnat d'Europe U23. L'objet du groupe de travail est de créer déjà des activités en juillet 2014. Il n'y pas de financement ADEPS, nous n'avons pas encore de sponsors mais je tiens à préciser que la BLB participe au financement de cette équipe.

Projet de budget reçu le 02.05.14

**4. Belgian Cats** : on vous demande un montant important pour combler le budget. Budget insuffisant parce que nous manquons de sponsor (pas un seul sponsor sur les maillots) mais aujourd'hui il faut financer cette équipe nationale. Sur les 12 joueuses, ce sont plus de 6 professionnelles qui viennent défendre les couleurs de l'équipe nationale, et qui considèrent que si le basket est leur métier, elles peuvent être rémunérées, quel que soit l'employeur.

Ce qu'on n'a jamais fait jusqu'à présent, c'est répartir les subsides de l'ADEPS pour l'équipe nationale dames.

Projet de budget reçu le 02.05.14

Les montants sont importants mais ils ne sont valables que si nous avons 50% de francophones, ce qui n'est pas le cas depuis des années. Nous demandons donc des montants maximum. Mais il n'est pas certain du tout que nous dépendions ces montants.

En conclusion, je me permets, au nom du conseil d'administration, de vous demander votre accord non pas sur 90.000 euros, mais sur 65.000 euros, qui constitue un maximum du budget de dépense. C'est pour pouvoir respecter, dans le pire des cas, nos obligations concernant le haut niveau.

**Michel Thiry (Luxembourg)** : j'ai une remarque concernant le 3 contre 3. On parle d'une discipline olympique bientôt. Que va ton devoir faire dans quelques années (supprimer 5 contre 5, modifier les salles ?). Je me pose beaucoup de questions. Quelle est l'utilité de faire du 3 contre 3 en seniors. Quel est le but final de faire cela ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : il s'agit de présenter une autre forme de basket. Volley -> beach volley. Foot -> foot en salle

Il s'agit de pouvoir adapter notre offre à la demande. Apparemment, beaucoup de jeunes préfèrent s'investir en 3 contre 3, où il y a moins de contraintes. Cette discipline pourrait devenir olympique en 2020. Est-ce que la Belgique peut se priver de cette opportunité, qui permet aux petits pays d'avoir une chance de participer à cette fête mondiale du sport ? Je ne crois pas que la réponse doit être négative. Et quand on voit, que sur invitation, avec une infime préparation, notre équipe nationale termine troisième, est ce que l'AWBB va se contenter d'assister à ces résultats ou fera tout pour être partie prenante à ce projet ?

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : comme déjà dit lors de la législative, qu'est ce que cela apporte à l'AWBB ?

Deuxième question : Ann Wauters est en train de jouer en 3 contre 3 alors qu'elle ne veut plus jouer en équipe nationale.

Troisième chose, il y a deux ans, vous avez demandé un budget extraordinaire pour les Belgian Cats. Suite à ça, il y a eu un procès verbal et je vais reprendre certains extraits : « le fossé se creuse entre les clubs amateurs et le haut niveau, nous oublions que nous sommes une fédération sportive. Nous allons vers une fédé élitiste. En conclusion, nous demandons aux membres du conseil d'administration de consulter la commission financière pour toute implication financière. Nous vous demandons d'adresser à la commission financière le budget et ses implications avant l'envoi aux parlementaires. Nous demandons une déclaration de politique générale avant chaque saison sportive et enfin, un exposé sur les projets de la saison suivante et ce, avant l'entame de la saison. » Vous m'avez répliqué ce jour là : « dans vos conclusions, il y avait un certain nombre de points positifs » donc je considère que si toutes nos demandes n'étaient pas positives, elles étaient au moins légitimes.

Concernant ce problème de budget extraordinaire, je peux comprendre que vous nous teniez au courant aujourd'hui. Ce que par contre, je ne puis comprendre et ce que je puis admettre, c'est vous êtes venus chez nous à Liège début mai (réunion parlementaire) et vous n'en avez pas parlé. J'ai appris que dans une autre province, vous avez donné des explications sur ce que vous venez de nous proposer maintenant.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je ne vais pas présenter à une province en particulier quelque chose qui doit encore faire l'objet d'une discussion. C'est après la publication de l'ordre du jour de l'assemblée générale que j'en ai parlé à une autre province. Le 5 mai, l'ordre du jour de l'assemblée générale n'était pas encore publié quand je suis venu chez vous. Je ne rentre pas dans ce jeu là. Je n'admets pas vos considérations, qui sont inadmissibles.

On se voit et on s'entend plus qu'une fois. Et il suffit de prendre son téléphone si on souhaite un complément d'information.

Ce que cela va apporter à l'AWBB : mettez vous à la place des joueurs qui vont savoir qu'on parle de 3 contre 3 au nord et pas au sud. Pour moi, c'est un fameux déficit en matière de promotion. Nous avons été saisis d'une demande des partenaires de la VBL pour lancer le 3 contre 3 en Wallonie.

**Lucien Lopez (secrétaire général)** : A titre d'essai, deux journées seront organisées : le 2/07 à Mons et le 19/7 à Liège.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : ce sera uniquement à titre d'essai, cela ne coûtera rien à l'AWBB. Vous nous dites que le fossé se creuse entre le sport de base et le sport de haut niveau. Je demanderai au CIO du COIB de nous transmettre un document qui émane de la Commission Européenne et qui fait le lien entre les moyens mis à la disposition du haut niveau et les résultats au niveau olympique. Si cela nous donne une chance d'avoir une équipe aux JO de Rio ou aux JO de Tokyo, il faut y mettre les moyens. Et je tiens à vous rappeler que l'ADEPS ne finance que le haut niveau. On avait pu avoir des subsides il y a quelques années pour les sélections provinciales, c'est terminé.

**Richard Brouckmans (Liège)** : notre fédération ne représente que les amateurs

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : les clubs de D1 ne font pas partie de l'AWBB ?

**Richard Brouckmans (Liège)** : ils se gèrent eux-mêmes

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : au niveau compétition uniquement. Au niveau de la formation, ils viennent de chez nous, quand même. Je voudrais quand même vous rappeler, que Pierre-Antoine Gilet est parti du CRF pour aller à Liège. Soyons de bon compte, quels sont les clubs wallons qui ont un centre de formation aujourd'hui ?

Nous avons comme ambition de former des jeunes de 14 à 18 ans. Qu'est ce qui se passe après ? Rien. On planche avec la direction technique afin de trouver des solutions financièrement raisonnables. Ici, au lieu de travailler en vase clos AWBB, on veut, avec la Belgian Elite Academy, permettre aux jeunes de se retrouver dans un cadre professionnel. Avec nos structures, avec nos gens, pour poursuivre leur développement. Et il faut permettre à tout jeune, quel qu'il soit, d'intégrer un club de division 1. Et si vous n'êtes pas d'accord avec cela, il faut totalement revoir notre politique de promotion, notre politique de haut niveau et là, ça mérite un débat autrement important. Si vous votez contre les subsides, la direction technique de l'AWBB n'existe plus. Choc social parce que membres de la direction technique sont engagés pour le haut niveau. Il y a de plus en plus, au niveau national, de meilleurs joueurs francophones. Et c'est en première partie, grâce aux clubs et en seconde partie, grâce à l'AWBB.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : je me permets de rappeler qu'il y a 8 ans, il a existé un projet de 3 contre 3 en jeunes dans la province de Liège. Je suis d'accord, le haut niveau est subsidié mais à concurrence de 76 % et les 24 % restants sont payés par les clubs. Lors du vote du dernier budget, nous avons voté pour la direction technique un budget de 637.266,76 euros.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : je tiens à préciser que c'est notre province qui a reçu les explications dont il a été question tout à l'heure. Durant la réunion du 3 juin, c'est nous qui avons posé les questions donc Jean-Pierre Delchef n'a fait que répondre.

Deuxième chose, je ne suis pas contre les budgets parce que nous en avons besoin pour fonctionner. Ma question est la suivante : pour le 3 contre 3, avez-vous été mis devant le fait accompli ? Ce n'est quand même pas au niveau de l'AWBB que cela a été créé, c'est au niveau du national ? Equipe nationale dames : on est bien d'accord, ces 35.000 euros viennent en supplément du budget voté au mois de novembre (70.000 euros) ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : je confirme bien : 70.000 euros votés en novembre, nous demandons 35.000 euros en plus. En ce qui concerne le fait accompli, certaines relations sont délicates parce qu'on a demandé un accord de principe pour l'inscription au 3 contre 3 le 31 janvier dernier. Inscription de principe ne veut pas dire participation. Du côté néerlandophone, sur la base de cet accord de principe, ils ont été plus vite. Ce n'est pas comme ça que l'on doit avancer. Le problème, c'est, alors que Raphaël Obsomer avait dit non et demandé que la prise de décision remonte au niveau des présidents, un membre de la VBL a passé outre cette recommandation et a inscrit l'équipe. Problème au niveau politique mais bravo au niveau sportif.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : vu de l'extérieur, ces 3 filles sont médaillées, c'est très bien mais avouez que cela va déforcer notre Equipe Nationale.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : Ann Wauters avait dit avant la campagne des Belgian Cats qu'elle arrêterait le 5 contre 5. Elle se retrouve au 3 contre 3, peut-on le lui interdire ? On ne peut pas imposer à une joueuse, quelle qu'elle soit, de jouer avec l'Equipe Nationale. Sara Leemans était sélectionnée pour les Cats mais son boulot l'empêche d'être disponible pendant deux mois. Alors, qu'à Moscou, cela s'est déroulé durant un weekend. Le plus ennuyeux concerne Hind Ben Abdelkader, déjà sélectionnée avec les Equipes Nationales jeunes donc priorité au 5 contre 5.

Problème sportif, le COIB nous demande pourquoi on n'a pas mis nos meilleures joueuses, l'ADEPS embraye. Problème financier, nous n'avons pas un seul sponsor alors que l'on doit pouvoir vendre notre Equipe Nationale d'une manière ou d'une autre.

Je rappelle qu'il s'agit de professionnelles et ca entraîne une modification du budget, qui n'était pas prévisible au départ. Tout travail mérite salaire. La mise à disposition de l'Equipe Nationale dames doit être indemnisée. On parle de discrimination, alors pourquoi payer les messieurs et pas les dames ? Elles sont sur le pont depuis le 1<sup>er</sup> mai et elles terminent le 26 juin. D'où l'augmentation du budget également. Et l'employeur c'est la fédération.

Hainaut demande un temps mort pour en discuter.

Votes sur le budget 3 contre 3 :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	4	6	0	3	2	15
Contre	2	2	9	0	2	15
	Majorité simple			Résultat		NON

Votes U23:

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	6	0	3	2	16
Contre	1	2	9	0	2	14
Majorité simple >			Résultat			OUI

Votes Belgian Cats :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	4	6	2	3	4	19
Contre	2	2	7	0	0	11
Majorité simple >			Résultat			OUI

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : Je vous demanderais d'être imaginatif pour la réponse à adresser à la FRBB et à la VBL

## 9. Championnat 2014-2015

9.1. Compétition régionale dames – Régionale 1 dames : play-offs

9.2. Compétition régionale dames – Régionale 2 dames : play-offs

9.3. Compétition régionale messieurs 1 : play-offs

9.4. Compétition régionale messieurs 2 : play-offs

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : le conseil d'administration propose 3 amendements valables pour les 4 règlements à savoir :

1. Le vainqueur des play-off est déclaré vainqueur du championnat ;
2. Le club qui déclare forfait est éliminé de la compétition ;
3. La référence à l'article PC 74 est remplacée par la référence à l'article PC 73.

Pas de questions. Vote en bloc des 4 règlements avec les amendements :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >			Résultat			OUI

## 10. Approbation du tableau PA32

**Jean-Pierre Delchef (président)** : il s'agit simplement de confirmer la décision prise au mois de mars, concernant le nombre de parlementaires appelés à siéger aux assemblées générales. Nombre figé durant les 3 prochaines saisons.

	Equipes jeunes		Equipes seniors		Total
	Nat + Rég	Prov.	Nat + Rég	Prov.	
BRABANT	38	276	16	143	473
HAINAUT	41	392	30	144	607
LIEGE	31	431	34	233	729
LUXEMBOURG	11	158	8	55	232
NAMUR	45	203	18	96	362
	<b>166</b>	<b>1460</b>	<b>106</b>	<b>671</b>	<b>2403</b>
<b>Nombre de parlementaires</b>					
BRABANT	473		5,9051186		6
HAINAUT	607		7,57802747		8
LIEGE	729		9,1011236		9
LUXEMBOURG	232		2,89637953		3
NAMUR	362		4,51935081		4
	<b>2403</b>		<b>30</b>		<b>30</b>

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		<b>OUI</b>

## 11. Approbation de l'application de l'article PF18

	Subside de base	complément
Pré-poussins, poussins, benjamins	317,10 €	
Pupilles, minimes	317,10 €	158,55 €
Cadets, juniors	317,10 €	264,25 €

Ce point tombe, ayant été voté au point 7.3

## 12. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres (doc26)

### 12.1. Admission de clubs

- Union Sportive de Marchienne-au-Pont (MARSU) (2692) – Hainaut
- Athletic Reform Program (2693) – Bruxelles Brabant Wallon
- BC Amitié (LUX)

- Liège Panthers (200854) – Liège

## 12.2. Démission de clubs

Kangoo girls (BBW)

## 12.3. Fusion de clubs

Eveil Auderghem Boys (0697) – Auderghem Girls (2110) → BC Auderghem

BC Liège (1367) – 4A Aywaille Bis (200524) → BC Liège

BC Dylois Wavre (1083) – Macadames Wavre (2420) → BC Dylois Wavre

US Ampsin (1757) – BC Gaulois Ombret (1670) → US Ampsin

Royal Linthout (1610) – BC Hellas (2643) → Linthout Hellas BC

Royal Spirou Monceau (1810) – JS Baulet Bis (200148) → Royal Spirou Monceau

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : y a-t-il possibilité quand on crée un matricule bis, de connaître les noms des joueurs et des personnes qui participent aux assemblées générales ? Toute personne pourrait consulter le dossier ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : nous ferons le nécessaire

## 12.4. Radiation de clubs

1146 Family Gaulois Quiévrain (Hainaut)

## 12.5. Inactivité de club

1344 Standard Héléécine (Bruxelles Brabant Wallon)

Votes en bloc :

VOTES	6	8	9	3	4	30	
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL	
Pour	6	8	9	3	4	30	
Contre	0	0	0	0	0	0	
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI	

## 13. Elections

### 13.1. Election des membres au conseil d'administration de l'AWBB

**Jean-Pierre Delchef (président)** : il n'y a pas deux places vacantes mais trois, compte tenu du fait que le mandat Bernadette Bresmal se limitait au 30.06.2014. Sa candidature est soumise à votre suffrage puisqu'elle souhaite poursuivre son mandat.

Outre Mme Bresmal, Mr Monsieur et Mr Vanhaelen sont candidats au conseil d'administration. Je laisse la parole à ces messieurs pour vous faire part de leur acte de candidature.

**Olivier Monsieur :**

*Chers présidents de groupements parlementaires,  
chers parlementaires,*

*j'ai déjà eu la chance ou le privilège d'avoir pu échanger quelques mots pour vous saluer ou boire un verre avec chacun d'entre vous.*

*Je ne résiste pas à penser, à faire basket, à rendre service au basket. Parfois, au comptoir d'une buvette, on entend dire « cela ne vas pas, mais que fait la fédération ? » Il y a dix ans, en décidant de me présenter au CP de Bruxelles Brabant Wallon, je me suis dit qu'être amateur de cette fédération est plus intéressant et plus motivant qu'être un simple spectateur.*

*Une fédération doit être au service de ses clubs, de ses membres et non l'inverse. C'est ensemble que l'on peut aller de l'avant. Et donc la communication est indispensable entre le sommet de la pyramide et les clubs, les comités provinciaux et les mouvements parlementaires, qui sont la base de cette pyramide.*

*Une nouvelle idée, un nouveau projet doit être partagé, analysé et retravaillé avant de vouloir le faire accepter.*

*Les résultats obtenus lors de la dernière assemblée provinciale me montrent que les clubs sont demandeurs de ces valeurs.*

*Cette expérience acquise, j'aimerais la mettre à disposition de tous les clubs de l'AWBB.*

*Je veux rendre service à l'AWBB.*

*Une précision encore, bien que faisant partie de la famille de l'arbitrage depuis plus de vingt ans, dont quelques années au haut niveau, j'ai décidé de me consacrer au basket pour tous.*

*En apportant ma pierre à l'édifice dans d'autres domaines. J'exercerai les fonctions et les tâches que les membres du conseil d'administration me demanderont d'assurer.*

*Je m'engage à répondre à vos attentes, à rencontrer vos demandes. Je vous remercie pour votre attention.*

**Jean-Pierre Vanhaelen :**

*« vous me connaissez, ça fait 8 ans que je suis parlementaire, j'ai 57 ans, je suis informaticien, liégeois et fier de l'être. Je suis dans le monde du basket depuis plus de 44 ans.*

*D'abord en tant que joueur puis j'ai suivi la formation de coach, j'ai formé certains joueurs, j'ai connu le monde du basket de la plus basse division à la plus haute. J*

*Je suis toujours coach et je le resterai, même en étant au conseil d'administration. J'espère apporter cette expérience de terrain au conseil d'administration et j'espère pouvoir aller voir comment ça se passe de « l'autre côté ».*

*Parlementaire un jour, je le resterai toujours et donc je resterai toujours à votre écoute.*

*Nous pouvons, les 3 candidats, compléter les rangs du conseil d'administration et apporter chacun notre expérience.*

**Jean-Pierre Delchef (Président) :** le bureau de vote sera présidé par Alain Geurten et composé de MM Debatty (Liège), Samu (Luxembourg), Raquez (Hainaut), Loozen (Bruxelles Brabant Wallon) et Servais (Namur).

Le bureau se retire pour procéder au dépouillement

Résultats :

Mme Bernadette Bresmal : 25 pour  
2 contre  
1 nul  
2 blancs

Mr Olivier Monsieur : 9 pour  
20 contre  
1 blanc

Mr Jean-Pierre Vanhaelen : 20 pour  
10 contre

Mme Bresmal et Mr Vanhaelen sont élus

### 13.2. Nomination d'un vérificateur aux comptes

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : non seulement, nous n'avons pas de candidat mais compte tenu de la démarche du conseil d'administration faire appel à un expert comptable pour procéder aux différentes opérations de clôture, la question vous sera soumise au mois de mars de savoir si la fonction reste d'application ou non dans le cadre de la gestion financière de notre fédération.

## 14. Nouvelles de la FRBB

### 14.1. Ordre du jour de l'assemblée générale du 19 juin 2014

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : premier point à l'ordre du jour : le bilan. Mr Geeroms s'occupait du bilan et a terminé ses activités professionnelles au 31.12.2013. La FRBB s'est penchée sur la question et solution soufflée par l'AWBB était de faire appel au même expert comptable. Ce dernier remettra son rapport lors d'une prochaine réunion, qui a lieu mardi prochain.

Article PCD 138 (participation des joueurs en nationale lorsque le club comporte plusieurs équipes en nationale et en AWBB). La solution est originale et se présente comme suit : tout club qui évolue au niveau national a toujours l'obligation de présenter une liste de 8 joueurs à laquelle peuvent être ajoutés un nombre indéfini de jeunes de moins de 21 ans, à laquelle peuvent être ajoutés deux jeunes de plus de 21 ans, qui évoluent à quelque niveau que ce soit, provincial ou régional). Si ça passe, c'est une avancée notoire puisque nous pourrons enfin dire à nos clubs qu'ils jouent contre des équipes AWBB ou VBL, les mêmes dispositions statutaires seront d'application pour tout le monde.

La compétition BDL disparaît et est remplacée par la compétition U21, à laquelle participeront 8 clubs de D1, 5 néerlandophones et 3 francophones.

Problématique de l'article 174bis qui sera présentée

Il sera annoncé à l'assemblée générale et ensuite aux clubs évoluant en nationale que pour la saison 15-16, un système de licence sera instauré pour tous les clubs évoluant en nationale. Ça fait des années qu'on en parle, les points sont divergents au niveau nord-sud. Le point de vue défendu était de dire que ces nouvelles dispositions concerneraient tout le monde ou personne. L'idée est de collaborer à l'assainissement du basket à ce niveau et surtout protéger les clubs. Les contrôles sociaux et fiscaux sont de plus en plus nombreux et sur la base d'un système de licence comme il en existe en D1, on doit avoir la garantie que les clubs qui évoluent au plus haut niveau soient en ordre au niveau fiscal et social.

A côté de cela, nous allons également intégrer le NDR (National Department Referee) dans le règlement d'ordre intérieur afin de valider son existence.

#### 14.2. Désignation des membres effectifs représentant l'AWBB à l'AG de la FRBB saison 2014-2015

5 membres : Jean-Marie Bellefroid (Liège), Guy Lorent (Hainaut), Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon), Christian Servais (Namur), Michel Thiry (Luxembourg).

L'assemblée générale doit se prononcer en la matière.

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >			Résultat		OUI

#### 14.3. Présentation des modalités des championnats nationaux 2014-2015

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : la D1 se fera à 11, la D2 à 15, en D3, grâce à un input non négligeable de l'AWBB, les deux séries sont complètes (2 x 14). Au niveau des play-offs, nous sommes toujours dans l'attente d'un document des clubs de D2 mais l'idée est d'organiser des play-offs à 8. Pas de play-offs en D3 et des play-offs à 4 en Dames.

#### 14.4. Statut des joueurs étrangers

**Jean-Pierre Delchef (Président)** :

Statu quo : D1 dames, même règles que l'année passée. Nombre illimité de joueuses européennes et maximum 2 joueuses de nationalité hors Europe.

D2 messieurs : 1 seul joueur étranger hors Europe

D3 messieurs : aucun joueur étranger hors Europe

#### 14.5. Compétition U21

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : la compétition BDL disparaît et remplacée par U21. C'est une tentative qui, en cas de succès pourra être répétée à d'autres niveaux. 2 séries de 8 et tours finals ensuite.

**Philippe Aigret (Namur)** : 15 clubs en D2, pourquoi ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : il y avait 16 équipes la présente saison avec 3 descendants et 2 montants :  $16-3+2 = 15$

### 15. Calendrier des principaux événements de la saison 2014-2015

**Jean-Pierre Delchef (président)** : vous le trouverez sur le site dans les prochains jours puisqu'il n'est pas complet. L'organisation de la finale de la Coupe de Belgique est encore en discussion en ce sens que nous sommes en totale opposition avec le projet présenté.

### 16. Divers

**Michel Fohal (Hainaut)** : mon divers est basé sur la publication de la newsletter d'hier donc il ne m'était pas possible de vous en faire part avant. Absence de publication du calendrier régional sur le site officiel de la fédération. Ce qui pose problème, c'est qu'un calendrier a été publié sur un site faisant partie du fédéral. Avez-vous des informations par rapport à la publication du calendrier officiel et à l'organisation de la réunion des clubs ?

**Lucien Lopez (Secrétaire général)** : Le nouveau système informatique n'est pas encore mis en place mais sera en principe en ordre dans la 2eme quinzaine de juin. Pas tout à fait prêt au 1<sup>er</sup> juillet. Le portail ne sera disponible que fin juin.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : nous allons voir ce qu'on peut faire dans les meilleurs délais, c'est-à-dire lundi. Soit chaque club recevra le projet tel qu'il existe sur papier, soit on sait le mettre sur le site.

**Michel Fohal (Hainaut)** : on ne tient pas compte de ce qui a été publié ailleurs ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : ce qui a été publié ailleurs sera supprimé, c'est un abus de fonction.

**Gérard Trausch (Namur)** : liste des membres n'est pas encore accessibles aux clubs ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : d'une manière ou d'une autre, vous serez informés lundi

**Michel Thiry (Luxembourg)** : projet 3&3, les clubs sont-ils sûrs d'avoir le matériel pour le mois de septembre ?

**Jean-Pierre Delchef (Président)** : le matériel sera distribué. Les dates seront précisées. Et comme je l'ai dit, sur la base de l'idée du CP de Liège, il serait utile de pouvoir rassembler les demandes afin de n'effectuer qu'un seul déplacement. Le point sera mis à l'ordre du jour de la réunion du 25 juin, relations 'CA-CP'.

**Jean-Pierre Delchef (Président)** :

Je vous demanderai encore quelques minutes de patience pour la mise à l'honneur de certaines personnes

Alain Kaison, mais il n'est pas là. Il a travaillé utilement au conseil d'administration durant de nombreuses années et il était normal de le remercier. Nous le mettrons à l'honneur au mois de novembre.

Seconde personne que le conseil d'administration voudrait mettre à l'honneur, une personne qui des nôtres depuis longtemps.

*« Quand j'ai vu son CV, j'étais étonné. En 1943, il créait un club à Spa. André Debatty, membre fondateur du BC Spa. Présent depuis le début aux assemblées générales de l'AWBB et occupe la fonction de trésorier du groupement des parlementaires de la province de Liège. Il est toujours au premier rang comme un bon élève.*

*André fêtera le 5 juillet 2014 ses 90 ans et le conseil d'administration, pour sa longévité fédérale et autre, tient à lui remettre un petit souvenir. »*

Troisième membre à l'honneur aujourd'hui, Bernard Scherpereel : plaquette fédérale pour 15 ans de bons et loyaux services.

La quatrième personne mise à l'honneur aujourd'hui a tout fait à la FRBB ou à l'AWBB.

*« Il a commencé sa carrière par l'arbitrage provincial, national et puis en division 1 nationale et est devenu l'un de nos meilleurs arbitres internationaux, Monsieur Paul De Coster.*

*Il n'a pas seulement arbitré, il a été élu 3 fois arbitre de l'année. A ce moment là, il y avait discrimination, puisqu'à l'âge de 50 ans, il a du tout arrêter.*

*Il est rapidement retombé sur ses jambes et a commencé une carrière de commissaire international pour la FIBA, qui lui a permis de visiter toutes les salles d'Europe.*

*Insatiable, il a mis ses capacités au service des instances fédérales. Au CP du Brabant d'abord.*

*Mais plus important, il est devenu le chef de l'arbitrage belge. Une main de fer dans un gant de velours. Membre du comité central de la FRBB.*

*Présent lors de la création de l'AWBB, parlementaire de la province de Bruxelles Brabant Wallon. Est devenu ensuite secrétaire général de la FRBB, devant concilier les intérêts des uns avec les demandes des autres et terminera son mandat le 30 juin prochain.*

*A coté de cela, il y a l'homme au franc-parler. On ne tourne jamais autour du pot. Qui tient sa parole. Quand il promet, il promet. Pour toutes ces qualités, le conseil d'administration a décidé de te remettre un souvenir inversement proportionnel aux services rendus. ».*

Le président remercie l'assemblée pour la bonne tenue des débats et souhaite de bonnes vacances.

L'assemblée générale se termine à 13 heures 20.



Jean-Pierre Delchef  
Président



Lucien Lopez  
Secrétaire général